



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 91 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Réduction des budgets militaires : information objective
sur les questions militaires, y compris la transparence
des dépenses militaires**

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires créé par la résolution [68/23](#) de l'Assemblée générale.

* [A/72/150](#).



Résumé

Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 68/23, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires a soumis le présent rapport, dans lequel figurent des recommandations tendant à perfectionner le fonctionnement du mécanisme et à faire en sorte qu'il continue d'être amélioré et demeure pertinent.

Le Groupe d'experts y souligne que le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires reste un instrument précieux qui vise à favoriser la transparence en matière militaire et à instaurer à ce sujet un climat de confiance entre les États, et examine également en détail les obstacles qui entravent son fonctionnement. Le Groupe s'intéresse en particulier aux raisons qui pourraient expliquer pourquoi, depuis peu, les États Membres communiquent moins d'informations qu'auparavant, et insiste sur la nécessité de redoubler d'efforts pour faire la promotion du Rapport et encourager les États qui n'ont encore jamais présenté de rapport national à le faire chaque année. Dans ce contexte, le Groupe d'experts a établi un questionnaire (voir annexe I) ayant pour objet de l'aider à mieux cerner les raisons de la baisse de participation des États.

Le Groupe d'experts a estimé que les formulaires de déclaration des dépenses militaires utilisés actuellement étaient adéquats et ne nécessitaient pas de modification. Il a recommandé d'adopter un nouveau formulaire qui permettrait à chaque État Membre de présenter ses dépenses militaires annuelles totales sous la forme d'un montant unique non ventilé.

Le Groupe a formulé des recommandations visant à renforcer les activités que le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat mène en faveur du fonctionnement et de l'amélioration du mécanisme, et en particulier les activités ayant pour objet d'encourager les États Membres à présenter des rapports et de perfectionner son système électronique de communication de l'information et sa base de données.

Le Groupe a recommandé que l'Assemblée générale prenne une décision concernant le prochain examen du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires en fonction des réponses qui seraient apportées au questionnaire figurant à l'annexe I du présent rapport.

Avant-propos du Secrétaire général

En 1980, l'Assemblée générale a créé un instrument visant à accroître la transparence des dépenses militaires, jugeant que cela permettrait d'atténuer les incertitudes entourant les intentions militaires des États Membres et contribuerait à instaurer un climat de confiance, et à réduire ainsi les risques de conflit.

Les mesures prises pour rendre les dépenses militaires plus transparentes sont d'autant plus importantes qu'aujourd'hui, après avoir stagné pendant une dizaine d'années, les dépenses militaires sont globalement en hausse.

Depuis l'introduction du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, 124 États Membres ont présenté un rapport au moins une fois. Toutefois, de nombreux États Membres se sont acquittés de cette tâche sporadiquement et, globalement, le nombre de rapports présentés a chuté au cours des 10 dernières années.

Le présent rapport contient d'importantes recommandations tendant à perfectionner le fonctionnement du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et à faire en sorte qu'il continue d'être amélioré et demeure pertinent. Je remercie l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et tous les membres du Groupe d'experts gouvernementaux qui ont contribué à établir le présent rapport à l'Assemblée générale.

J'invite les États Membres à donner suite à l'appui politique qu'ils ont unanimement manifesté à l'égard de la résolution relative au Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires en s'engageant à présenter leur rapport national chaque année.

Lettre d'envoi

[26 juillet 2017]

J'ai l'honneur de vous faire tenir-ci-joint, pour examen, un rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires.

La liste des membres du Groupe d'experts, que vous avez nommés conformément à la résolution [68/23](#), s'établit comme suit :

Angola

M. Márcio Burity
Troisième Secrétaire
Mission permanente de l'Angola auprès de l'ONU
New York

Argentine

M^{me} Mariela Fogante
Ministre extraordinaire et plénipotentiaire
Sécurité internationale
Département des affaires nucléaires et spatiales
Ministère argentin des relations extérieures et du culte

Chine

M. Shengkun MA
Conseiller, Département de la maîtrise des armements
Ministère des affaires étrangères

El Salvador

Colonel Federico Ezequiel Reyes Girón Canales
Chef
Groupe financier, Ministère de la défense

Espagne

M. Fernando Juste Borredá
Expert
Bureau pour la non-prolifération et le désarmement
Ministère de la coopération étrangère

États-Unis d'Amérique

M^{me} Debora Fisher
Conseillère principale
Maîtrise des armements
Bureau de la vérification et l'observation
Département d'État
(1^{re} et 3^e sessions)

M. William B. Malzahn
Coordonnateur principal pour le Traité sur le commerce des armes
Bureau pour la réduction des menaces posées par les armes classiques
Bureau de la sécurité internationale et de la non-prolifération
Département d'État
(2^e session)

Fédération de Russie

M. Vadim V. Sergeev
 Deuxième Secrétaire
 Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'ONU
 New York
*(2^e session)**

France

M. Jean-Michel Oudot
 Ministère des Armées
(1^{re} et 2^e sessions)
 M. François Devoucoux du Buysson
(3^e session)

Japon

M. Kentaro Minami
 Adjoint principal au Directeur
 Division des armes classiques
 Département du désarmement, de la non-prolifération et des sciences
 Ministère des affaires étrangères

Lituanie

M^{me} Inga Anuškevičiūtė
 Directrice du Département des finances et du budget
 Ministère de la défense nationale

Pakistan

M. Khalil Ur Rahman Hashmi
 Directeur général
 Ministère des affaires étrangères
(1^{re} et 2^e sessions)
 M. Usman Iqbal Jadoon
 Conseiller
 Mission permanente du Pakistan
 Genève
(3^e session)

République islamique d'Iran

M. Khodad Seifi Pragou
 Directeur
 Désarmement et sécurité internationale
 Ministère des affaires étrangères

* La Fédération de Russie n'a nommé aucun expert pour les première et troisième sessions. Plusieurs responsables de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont participé à des séances de la troisième session.

Roumanie

Ambassadeur Ion Jinga
Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'ONU
New York

Tunisie

Général de brigade Boujah
(2^e session)

M. Sami Mhamdi
Chef du Cabinet
Ministère de la défense nationale
(3^e session)

L'échange d'informations sur les dépenses militaires constitue une mesure de confiance importante qui favorise la transparence et contribue à instaurer un climat de confiance entre les États. Depuis près de 40 ans maintenant, le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (anciennement l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires) permet aux États Membres de transmettre leurs rapports nationaux sur leurs dépenses militaires à l'ONU, qui les publie ensuite à l'intention de tous les États Membres et du public.

Le Groupe d'experts gouvernementaux, que j'ai eu l'honneur de présider, a été chargé par l'Assemblée générale d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires.

Le Groupe a tenu trois sessions de travail d'une semaine à Genève et à New York, au cours desquelles il a examiné en détail le fonctionnement du Rapport. À cette fin, il a fait fond sur les travaux menés par le précédent Groupe d'experts gouvernementaux en 2011 et a également examiné de nouveaux domaines et de nouvelles questions qui, d'après les membres du Groupe, présentaient un intérêt pour le bon fonctionnement du Rapport et contribueraient à l'améliorer et à en garantir la pertinence.

Le Groupe d'experts s'est tout particulièrement penché sur la baisse de participation des États Membres et a cherché à en déterminer les causes. À cet égard, il a élaboré un questionnaire (voir annexe I) dont l'objet est de lui permettre de mieux comprendre les raisons pour lesquelles le nombre de rapports présentés chaque année a diminué. Dans son rapport, le Groupe recommande de distribuer le questionnaire aux États Membres de l'ONU.

En outre, il recommande toute une série de mesures ayant pour but de promouvoir le Rapport et d'inciter les États Membres à participer davantage à sa publication, de faciliter la communication de l'information en améliorant le système électronique prévu à cet effet et la base de données tenus par le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, d'améliorer l'efficacité des points de contact nationaux, d'accroître l'appui apporté par le Bureau pour garantir le bon fonctionnement du Rapport et de renforcer les capacités des États Membres qui en font la demande.

Je tiens à remercier les membres du Groupe d'experts de leur approche constructive et de leurs contributions aux délibérations, qui ont permis au Groupe de s'acquitter pleinement de la tâche qui lui avait été confiée et de présenter un rapport détaillé à l'Assemblée générale pour examen.

Au nom des membres du Groupe d'experts, je tiens également à remercier le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, et en particulier M. António

Évora, qui a rempli les fonctions de Secrétaire du Groupe, pour l'appui et les conseils précieux qu'il a fournis, ainsi que M. Pieter Wezeman, pour son travail dévoué et les inestimables contributions qu'il a apportées en qualité de consultant technique du Groupe.

Permettez-moi également de vous remercier, Monsieur le Secrétaire général, de la confiance que vous nous avez accordée en nous investissant de cette importante mission, dont les résultats, nous l'espérons, permettront à l'ONU de jouer un rôle plus grand encore dans la promotion de la transparence en matière militaire et l'instauration de la confiance entre les États.

Le Groupe d'experts gouvernementaux m'a prié de vous remettre en son nom et en ma qualité de Président du Groupe, le présent rapport, adopté par consensus.

Le Représentant permanent de la Roumanie
auprès de l'ONU,
Président du Groupe d'experts gouvernementaux
chargé d'examiner le fonctionnement
et l'amélioration du mécanisme du Rapport
des Nations Unies sur les dépenses militaires
(Signé) Ion **Jinga**

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 68/23 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, sur la base d'une représentation géographique équitable, a créé le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (connu jusqu'en 2013 sous le nom d'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires), en tenant compte des vues exprimées par les États Membres et des rapports annuels du Secrétaire général à ce sujet. Dans ladite résolution, l'Assemblée a également pris note de la nécessité d'améliorer le fonctionnement du Rapport et d'élargir la participation à son élaboration, eu égard aux évolutions survenues depuis son introduction en 1980.

II. Histoire du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires

2. L'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires, créé en 1980, est entré en fonctionnement en 1981, conformément à la résolution 35/142 B de l'Assemblée générale, intitulée « Réduction des budgets militaires ». Dans ladite résolution, l'Assemblée s'est dite convaincue que la publication systématique des dépenses militaires constituait un premier pas important sur la voie de réductions convenues et équilibrées des dépenses militaires et a souligné l'intérêt de cet instrument comme moyen de renforcer la confiance entre les États Membres. Elle a également recommandé que tous les États Membres, à titre volontaire, fassent rapport chaque année au Secrétaire général sur leurs dépenses militaires de l'exercice financier le plus récent pour lequel des données étaient disponibles.

3. Le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires a connu des évolutions qui sont décrites en détail dans le rapport de 2011 du précédent Groupe d'experts gouvernementaux¹. En 1992, l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/54 B, dont les principaux objectifs étaient d'accroître la transparence en matière militaire et la prévisibilité des activités militaires, d'atténuer les risques de conflit militaire et de sensibiliser le public à la question du désarmement. C'est ainsi que la transparence et les mesures de confiance sont devenues l'objet principal du Rapport.

4. Depuis l'entrée en vigueur de l'instrument en 1981, l'Assemblée générale s'est efforcée d'en accroître l'utilisation en adoptant une résolution intitulée « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires »². Ces résolutions successives ont cela en commun que, dans chacune d'entre elles, les États Membres sont priés de communiquer au Secrétaire général des informations sur les mesures qu'ils ont adoptées pour améliorer la circulation d'informations objectives sur les dépenses et les capacités militaires. En 1998, le Secrétaire général, dans son rapport à l'Assemblée générale, a recommandé d'encourager les États Membres à communiquer leurs vues sur les éléments qui faisaient obstacle à leur participation et de les inciter à participer au système d'établissement des rapports³. En outre, il a recommandé des mesures tendant à renforcer la complémentarité et la coopération entre les différents instruments internationaux et régionaux⁴. En 2002, un formulaire de déclaration simplifié a été

¹ A/66/89 et Corr.1 à 3.

² La résolution est adoptée par l'Assemblée générale tous les deux ans : la plus récente est la résolution 70/21.

³ A/53/218, par. 43 à 47.

⁴ Ibid., par. 49 à 51.

introduit en vue d'engager davantage d'États Membres à rendre compte de leurs dépenses militaires.

5. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires en 2011 comprenait des recommandations visant à : a) améliorer les formulaires de déclaration; b) désigner des points de contact nationaux pour le Rapport; c) promouvoir le Rapport en coopération avec les organisations régionales; d) restructurer entièrement la base de données électronique du Rapport; e) établir un processus d'examen périodique du Rapport⁵.

III. Étude du fonctionnement du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires

A. Généralités

6. Le Groupe a examiné les données et informations communiquées par les gouvernements au titre du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, ainsi que les vues et suggestions des États Membres, comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Rapport et d'en accroître l'utilisation. Le Groupe a tiré parti d'éléments d'information fournis par le Bureau des affaires de désarmement, qui comprenaient des données statistiques sur le Rapport et l'utilisation des formulaires de déclaration, un aperçu de la mise en œuvre des recommandations du précédent Groupe d'experts, et des renseignements sur les activités menées par le Bureau pour promouvoir le Rapport et accroître la participation des États Membres à son élaboration et à celle d'instruments connexes. Des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm et de l'Union des nations de l'Amérique du Sud ont fait un exposé sur les mesures prises par ces entités pour recueillir, traiter et stocker des données statistiques financières relatives aux dépenses militaires. Un fonctionnaire du Bureau des affaires de désarmement a également transmis au Groupe des informations fournies par le Fonds monétaire international concernant les données relatives aux dépenses militaires que ce dernier recueillait auprès des États Membres.

B. Importance du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires

7. Examinant l'utilité du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, le Groupe a pris acte du fait que la résolution intitulée « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires » avait toujours été adoptée par consensus.

8. Le Groupe a examiné la pertinence du Rapport des Nations Unies en s'intéressant à la mesure dans laquelle il permettait d'accroître la confiance entre les États Membres, eu égard au principe énoncé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

9. Le Groupe a reconnu que la transparence en matière militaire, qui était l'un des aspects essentiels à l'instauration d'un climat de confiance entre les États Membres du monde entier, était devenue le principal objectif du Rapport des

⁵ A/66/89 et Corr.1 à 3.

Nations Unies. Tout en réaffirmant que la présentation de rapports était sans préjudice de la légitime défense individuelle ou collective, comme énoncé à l'Article 51 de la Charte, le Groupe a reconnu également qu'une plus grande transparence sur les questions militaires grâce à la communication volontaire d'informations objectives contribuerait à accroître la confiance entre les États Membres et à dissiper les tensions internationales et, partant, à prévenir les conflits.

10. Les experts sont convenus qu'il fallait faire en sorte que le Rapport des Nations Unies conserve toute sa pertinence et que la communication des informations continue de se faire sur une base volontaire. Le Rapport restait d'autant plus utile que de nombreux conflits violents sévissaient et que, depuis peu, les dépenses militaires étaient en hausse partout dans le monde. À cet égard, le Rapport mettait en lumière l'évolution des dépenses militaires et donnait l'occasion aux États Membres d'échanger leurs vues et d'obtenir des éclaircissements concernant les questions de sécurité et autres raisons à l'origine des décisions souveraines prises en matière de dépenses militaires.

11. Il a été convenu que ni la transparence, ni d'ailleurs le Rapport des Nations Unies ne se suffisaient à eux-mêmes, et que d'autres mesures de confiance régionales et mondiales devaient les accompagner. Le Groupe a constaté que le Rapport était d'une plus grande utilité dans les régions plus stables où le niveau de tension et de conflit était faible, où la confiance régnait déjà et où il existait des mécanismes et des organismes pouvant s'approprier les mesures de confiance mondiales et régionales et s'en inspirer. Le Groupe a examiné la manière dont le Rapport pouvait contribuer à établir la confiance là où les dépenses militaires étaient en forte augmentation, et en particulier là où elles variaient beaucoup d'un État Membre à l'autre.

12. Le Groupe a également cherché à savoir dans quelle mesure le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires pouvait aider les États Membres de différentes régions et sous-régions à répondre efficacement à leurs préoccupations en matière de sécurité, en tenant compte des autres activités entreprises par l'ONU dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. Durant l'examen du Rapport, les experts ont noté que des liens existaient entre les dépenses militaires et d'autres aspects des politiques nationales, notamment dans les domaines de l'économie, de la sécurité, de la finance et des affaires étrangères.

13. Le Groupe a constaté que, compte tenu des données recueillies et présentées dans le Rapport des Nations Unies, ce dernier avait principalement pour objet d'informer les responsables politiques. Il a donc fait valoir que le Rapport gagnait en pertinence lorsque les responsables politiques des États Membres en saisissaient toute l'utilité, ce qui, actuellement, était fortement fonction des régions et des pays. Il a noté que le Rapport et la base de données y relative étaient accessibles au public, ce qui contribuait à sensibiliser et à informer la société civile.

14. Lors de l'examen de l'utilité du Rapport des Nations Unies, le Groupe a demandé que des efforts soient faits pour que les données fournies par les États Membres y soient reflétées avec précision et pour faciliter leur comparaison.

15. Les forces militaires d'un certain nombre de pays étant engagées dans des activités diverses (secours en cas de catastrophe ou appui à la police, par exemple), le Groupe a examiné la pertinence de la définition actuelle du terme « dépenses militaires ». Il a estimé que, si le champ de la définition était suffisamment vaste et large, cela inciterait davantage d'États Membres à participer. Il a noté que le Rapport des Nations Unies était un outil de communication volontaire d'informations et ne s'accompagnait d'aucun instrument de vérification. L'adaptation au format du Rapport des Nations Unies de données issues de

comptabilités nationales diverses se heurtait à plusieurs obstacles qui rendaient la comparaison desdites données difficile.

C. Participation aux niveaux mondial et régional et objectif d'universalité

16. Le Groupe a examiné le taux de présentation des rapports sur les dépenses militaires depuis la création du système et a débattu des raisons pouvant expliquer la baisse de la participation. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, les États Membres sont invités à soumettre un rapport national chaque année. Le taux de participation a été inégal depuis la création de l'instrument. Depuis 1980, 124 États Membres ont présenté des données concernant au moins une année.

17. Le Groupe a noté qu'en moyenne, au cours de la période 2012-2016, 54 États Membres avaient présenté des informations dans le cadre du Rapport des Nations Unies. Il a toutefois constaté avec préoccupation que, depuis 2012, la participation avait fortement chuté, et que son analyse était par conséquent très différente de celle du Groupe précédent, qui avait examiné l'instrument lorsque la participation était au plus haut. Il a reconnu que la brochure publiée chaque année par le Bureau des affaires de désarmement concernant la participation à l'instrument était précieuse pour contrôler les niveaux de participation et qu'il fallait continuer de la publier.

18. Le Groupe a noté qu'au cours de la période 2012-2016, soit après la publication du rapport du précédent Groupe d'experts gouvernementaux, la participation par région était la suivante : 6 États Membres des États d'Afrique, 19 des États d'Asie et du Pacifique, 22 des États d'Europe orientale, 13 des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 19 des États d'Europe occidentale et autres États. Le Groupe a recommandé que des mesures particulières soient prises pour promouvoir le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires dans les régions où la participation était faible.

19. Les experts ont constaté que, parmi les pays qui comptaient les dépenses militaires les plus élevées, bon nombre d'entre eux présentaient toujours, ou du moins fréquemment, des informations au titre du Rapport des Nations Unies, ce qui rendait l'instrument d'autant plus utile.

20. La plupart des informations sont envoyées au Bureau des affaires de désarmement avant l'échéance annuelle fixée au 30 avril. Le Groupe a noté que, bien que certains États Membres déclarent régulièrement leurs dépenses militaires au moyen du mécanisme, nombreux étaient ceux à ne le faire que sporadiquement. Ainsi, au cours des six années écoulées entre 2011 et 2016, 25 États Membres avaient présenté un rapport 6 fois, 14 l'avaient fait 5 fois, 14 autres l'avaient fait 4 fois, 12 l'avaient fait 3 fois, 10 l'avaient fait 2 fois et 19 n'avaient présenté leur rapport qu'une seule fois.

21. Le Groupe a noté que, dans la majorité des États Membres, les informations relatives aux dépenses militaires étaient publiques et que bon nombre des États Membres qui n'envoyaient aucune information dans le cadre du Rapport des Nations Unies publiaient des données sur leurs dépenses militaires par l'intermédiaire d'autres canaux. Le Groupe a invité ces États Membres à envisager de communiquer au moyen du Rapport les données qu'ils rendaient publiques. Il a également cherché à savoir si le faible taux de participation avait poussé des États Membres à recourir à d'autres sources d'informations pour analyser les tendances régionales et mondiales en matière de dépenses militaires. Compte tenu de ce qui précède, d'aucuns ont fait valoir que la plus grande disponibilité et accessibilité des

informations relatives aux dépenses militaires pouvait avoir une incidence sur la perception des États Membres quant à l'utilité du Rapport.

22. Le Groupe a conclu qu'on ne pouvait établir avec certitude un lien de cause à effet entre la tenue d'ateliers régionaux et la participation au mécanisme du Rapport des Nations Unies. De 2001 à 2010, plusieurs ateliers de ce type s'étaient tenus et, au cours de cette période, le niveau de participation avait augmenté. Toutefois, aucune donnée n'indiquait que la tenue d'un atelier dans une région avait une influence directe sur le niveau de participation de cette région. Il a cependant été noté qu'aucun atelier n'avait été organisé après 2010 et que, parallèlement, la participation globale avait diminué.

23. Le Groupe est convenu que les causes véritables de la chute du nombre de rapports, et en particulier la façon dont celles-ci pouvaient varier en fonction des pays ou des régions, n'avaient pas encore été déterminées par une étude empirique approfondie. Il a par conséquent proposé de faire une enquête auprès des États Membres, notamment auprès de ceux qui ne déclaraient pas leurs dépenses militaires, afin d'établir plus précisément les causes à l'origine de cette baisse. Se fondant sur leur expérience propre, les experts ont échangé leurs vues sur les causes potentielles de la diminution du taux de participation, notamment : lassitude et révision des priorités s'agissant des obligations en matière d'établissement de rapports; difficultés inhérentes aux différences entre les systèmes comptables nationaux et le format du Rapport des Nations Unies et problèmes techniques concernant la base de données; méfiance quant à la fiabilité des informations contenues dans les rapports nationaux, en raison de problèmes de comparabilité, de responsabilité et de crédibilité; sentiment d'inutilité ou d'absence de valeur ajoutée; inutilité de présenter des données si des informations officielles concernant les dépenses militaires étaient déjà disponibles publiquement. En outre, l'élan politique vis-à-vis d'instruments traditionnels tels que le Rapport s'était peut-être essoufflé du fait de l'évolution des activités de l'ONU. Le Groupe a également constaté que, bien que l'instrument soit clairement considéré comme une mesure de transparence, la sensibilité des informations communiquées devait néanmoins être prise en compte parmi les facteurs contribuant potentiellement à la baisse de participation. Le Bureau des affaires de désarmement avait mené des activités de sensibilisation en vue d'accroître la participation. Toutefois, il lui était difficile de tenir à jour son réseau de points de contact nationaux.

D. Action des organisations régionales et sous-régionales

24. Le Groupe a noté que des organisations régionales et sous-régionales jouaient un rôle important dans l'échange d'informations sur les dépenses militaires, en rendant mieux compte des réalités et des problèmes de sécurité sous-régionaux dans l'échange de ce type d'informations. Il a également pris note avec intérêt des accords existant aux niveaux régional et sous-régional pour promouvoir la transparence sur les questions militaires, en particulier les accords de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Union des nations de l'Amérique du Sud. Le Groupe a également noté que l'OSCE utilisait les formulaires de déclaration du Rapport des Nations Unies au niveau régional.

25. Le Groupe a estimé que la communication de l'information dans le cadre de l'ONU et la communication aux instruments régionaux se renforçaient mutuellement. Bien que les approches ne soient pas les mêmes et que des stades différents aient été atteints aux niveaux régional et sous-régional, le Groupe a admis que les organisations régionales et sous-régionales pouvaient, le cas échéant, contribuer de manière importante à promouvoir les objectifs du Rapport des Nations

Unies et à encourager une plus grande participation des États Membres à son établissement.

E. Utilisation des formulaires de déclaration

26. Le Groupe a étudié l'usage que faisaient les États Membres des formulaires existants. Il a pris note du fait qu'en présentant leurs rapports sous forme électronique, les États Membres avaient considérablement réduit la charge de travail du Secrétariat. Ces dernières années, plus de 80 % des informations ont été communiquées par voie électronique. Dans le cas des États Membres qui n'entrent pas directement les renseignements dans la base de données, les rapports sont scannés et publiés sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement.

F. Accès aux données et aux informations communiquées

27. Le Groupe a évalué la base de données en ligne des rapports de pays sur les dépenses militaires entretenue par le Bureau des affaires de désarmement. Il est possible de classer les données par année de présentation, par État ou par exercice budgétaire. Le Groupe a pris note des éclaircissements fournis par le Bureau, qui a indiqué que lorsque des États Membres ne communiquaient pas les informations par voie électronique en raison de problèmes techniques, la saisie de données prenait beaucoup de temps, ce qui nuisait à la qualité de la présentation et à la mise à disposition rapide des données. Le Groupe a accueilli avec satisfaction l'outil de notification en ligne et la base de données électronique mis au point par le Bureau et a noté qu'il restait certains problèmes à régler concernant leur entretien et leur perfectionnement afin de garantir leur bon fonctionnement et la diffusion rapide et précise des rapports soumis par les États Membres. Le Groupe a invité les États Membres qui étaient en mesure de le faire à envisager de verser des contributions volontaires au Bureau aux fins de l'entretien et de la mise à niveau de ces outils électroniques. Cette mise à niveau pourrait inclure des fonctionnalités permettant de copier et de fusionner aisément des renseignements dans la base de données et de faciliter la correction et la révision par les États Membres des données déjà entrées.

28. Le Groupe a noté que tous les rapports du Secrétaire général depuis 1981 étaient disponibles auprès des bibliothèques dépositaires des Nations Unies tandis que ceux établis à partir de l'année 2000 pouvaient être consultés sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement en format PDF.

G. Activités du Secrétariat de l'Organisation

29. Le Groupe a salué les efforts constants faits par le Secrétariat en vue de promouvoir et d'appuyer le fonctionnement du Rapport des Nations Unies conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Ces efforts consistent notamment à encourager la participation des États Membres à l'instrument, à rédiger des publications et à élaborer des procédures pour l'établissement des rapports nationaux, la collecte des données nationales annuelles, l'élaboration des rapports annuels du Secrétaire général, et la gestion et la mise à jour de la base de données sur les dépenses militaires.

30. Le Groupe a également reconnu le rôle que jouait le Secrétariat en faisant mieux connaître le rapport parmi les États Membres. Il a rappelé qu'entre 2002 et 2010, avec l'appui financier et la coopération des États Membres intéressés, le Bureau des affaires de désarmement avait organisé des ateliers régionaux pour promouvoir le Rapport dans les pays suivants : Ghana, Namibie, Indonésie, Kenya,

Thaïlande, Sénégal et Pérou. Les ateliers avaient été l'occasion de souligner le rôle du Rapport en tant que mesure de renforcement de la confiance à l'échelle mondiale et de promouvoir une participation plus grande des États Membres. Bien que le Bureau n'avait plus été en mesure d'organiser de tels ateliers depuis 2011 en raison de restrictions budgétaires, le Groupe s'est prononcé en faveur de la reprise de ces activités et a invité les États Membres qui étaient en mesure de le faire à verser des contributions volontaires à cette fin.

IV. Amélioration du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires

A. Mise en avant du Rapport et renforcement et élargissement de la participation

31. Le Groupe est convenu qu'il fallait redoubler d'efforts pour élargir la participation au Rapport des Nations Unies, en particulier en le faisant mieux connaître. Les experts ont évoqué le rôle que les hauts fonctionnaires de l'Organisation, notamment le Secrétaire général, pourraient jouer dans la promotion du Rapport en le mentionnant et en le mettant en avant dans des communications officielles, y compris des discours, des entretiens et des réunions avec des responsables de haut niveau des États Membres. Le Groupe a débattu de la façon dont l'amélioration du contenu du Rapport pourrait accroître son importance et, partant, la participation.

32. Le Groupe a noté que l'allocation de ressources adéquates au fonctionnement des activités de l'ONU dans le domaine de la transparence des questions militaires, notamment le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, indiquerait clairement aux États Membres que ces deux instruments restaient des piliers pertinents de l'action de renforcement de la confiance menée par l'Organisation.

33. Le Groupe a proposé que le Secrétariat actualise, selon qu'il conviendrait, la brochure d'information sur le Rapport des Nations Unies avant sa diffusion auprès des États Membres, et mette également au point un programme de formation en ligne. En outre, le Bureau des affaires de désarmement pourrait organiser des ateliers techniques pour former des points de contact nationaux et des responsables nationaux compétents et répondre à leurs questions. La mise en œuvre de ces activités serait fonction des ressources disponibles, notamment des contributions volontaires.

34. Le Groupe a examiné l'intérêt des examens périodiques du Rapport des Nations Unies pour faire en sorte que celui-ci reste pertinent et que le système continue de fonctionner.

B. Promotion du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires aux niveaux sous-régional, régional et national

35. Le Groupe a débattu de la nécessité de mieux sensibiliser les décideurs et les experts afin de promouvoir la participation des États Membres au Rapport des Nations Unies. Il a également discuté des moyens d'encourager les points de contact nationaux à prendre activement part à la promotion du Rapport aux niveaux national et régional.

36. Le Groupe a en outre débattu de la nécessité de renforcer la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes afin de promouvoir l'utilisation du Rapport des Nations Unies.

C. Méthode de notification

37. Le Groupe a noté que certains États Membres accompagnaient les dépenses militaires d'explications sur les données présentées, notamment des notes sur la couverture des données, d'informations complémentaires sur les budgets militaires des années suivantes et de renseignements sur la planification. Il a proposé que les États Membres soient encouragés à fournir volontairement des explications sur les données communiquées, selon qu'il conviendrait.

38. Le Groupe a examiné le formulaire type actuel et sa version simplifiée. Les experts sont convenus de conserver la structure de base du Rapport des Nations Unies, en faisant valoir qu'un nombre important d'États Membres pourraient avoir élaboré des procédures et des méthodes à l'aide du tableau récapitulatif actuel au fil des années et que des changements radicaux pourraient nuire à une utilisation accrue du Rapport.

39. Le Groupe a envisagé de reculer la date limite annuelle de présentation, actuellement fixée au 30 avril. Il a souligné qu'il fallait encourager les États Membres à soumettre leurs rapports avant la date limite, mais que toute communication d'information, même tardive, devait être bienvenue.

Points de contact nationaux

40. Le Groupe a noté l'utilité de la pratique actuelle consistant à demander aux États Membres de communiquer des informations sur les points de contact nationaux dans leurs rapports. Toutefois, on ne disposait d'informations actualisées sur les points de contact nationaux que pour les États Membres qui présentaient leur rapport régulièrement, et le nombre de points de contact enregistrés était donc faible. Sachant cela, et afin de faciliter la communication et d'encourager la présentation de rapports, le Bureau des affaires de désarmement devrait activement solliciter des informations sur les points de contact nationaux auprès des États Membres, notamment en approchant directement les points de contact connus pour d'autres instruments de l'ONU favorisant la transparence et en envoyant des demandes d'information aux États Membres. Il a également été proposé que les États Membres puissent fournir des informations sur les points de contact nationaux à tout moment, et pas seulement dans les rapports nationaux.

41. Le Groupe a évoqué la possibilité que les Missions permanentes puissent nommer des agents de liaison à New York qui seraient chargés de fournir des informations. Cette mesure complémentaire faciliterait la communication avec le Bureau des affaires de désarmement. Il a été noté que les États Membres pourraient avoir de multiples points de contact, par exemple dans les Missions permanentes auprès de l'ONU à New York et dans leurs capitales respectives. Cela permettrait de faire en sorte que les demandes de participation au Rapport des Nations Unies parviennent aux personnes ayant accès aux données pertinentes. En outre, pour certains États Membres, la personne responsable des questions de maîtrise des armements basée à New York est le point de contact national par défaut, et un point de contact national distinct n'apporterait rien.

D. Modifications des formulaires de déclaration

42. Le Groupe a examiné les propositions visant à rendre le Rapport des Nations Unies plus reconnaissable et plus facile à utiliser. Il a été proposé de trouver des solutions pour simplifier le rapport, en particulier en supprimant les éléments que les États Membres n'utilisaient jamais. Pour faciliter ce travail, les informations communiquées pendant la période 2012-2016 ont été examinées afin de repérer les renseignements sur les types de dépenses (présentés dans des lignes du formulaire normalisé) qui n'étaient que rarement, voire jamais, indiqués. Il a été établi qu'entre 2011 et 2015, les colonnes « Forces stratégiques » (même si des données connexes étaient présentées à la ligne « Têtes et bombes nucléaires ») et « Autres forces militaires » n'avaient jamais été utilisées.

43. Il a été proposé que les zéros inscrits par défaut soient supprimés de la page de saisie de la base de données relative au rapport normalisé afin d'éviter toute interprétation erronée, et qu'ils soient remplacés par des cellules vides ou une autre indication (type « sans objet »), en veillant à ce que l'on puisse tout de même indiquer zéro lorsqu'il n'y avait effectivement eu aucune dépense dans un domaine pour une année donnée.

Types de forces (intitulés des colonnes)

44. Le Groupe a examiné des propositions visant à adapter le tableau récapitulatif aux pratiques actuelles régissant l'utilisation et l'exploitation des forces militaires. Les experts ont débattu de la pertinence de la colonne « Forces stratégiques » et de l'augmentation des ressources allouées à la guerre de l'information et aux armes autonomes.

Types de dépenses (intitulés des lignes)

45. Le Groupe s'est posé la question de savoir s'il était pertinent d'inclure les dépenses relatives aux pensions militaires dans les dépenses militaires d'un État. Il a estimé que ces pensions étaient la conséquence d'activités militaires passées et pouvaient représenter une part importante des dépenses militaires d'un État. Leur inclusion dans les rapports nationaux serait nécessaire pour indiquer qu'une partie du montant total des dépenses militaires n'avait aucun rapport avec des activités militaires actuelles.

46. Le Groupe a également examiné des propositions visant à introduire de nouveaux éléments dans le Rapport des Nations Unies, ce qui permettrait aux États Membres de fournir, à titre volontaire, des informations sur les éléments physiques ayant occasionné les différents types de dépenses. En particulier, il a été proposé que l'on puisse indiquer le nombre de membres du personnel pour chaque colonne dans les lignes relatives au personnel (1.1, 1.2, 1.3 et 1.4). Cela permettrait d'accroître la participation en fournissant aux pays une autre option que la communication des dépenses militaires si une telle communication était rendue trop difficile par l'inadéquation des systèmes de comptabilité. En outre, dans les cas où les types de dépenses et les effectifs seraient communiqués, l'utilité du Rapport des Nations Unies serait accrue conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale sur l'information objective sur les questions militaires. Cependant, on a fait valoir que la proposition pourrait modifier l'objectif du Rapport, accroître la charge que constituait l'établissement de rapports pour les États Membres, voire dissuader certains États Membres de présenter des rapports. De surcroît, si certains pays étaient en mesure de fournir ces renseignements, ce n'était probablement pas le cas de ceux situés dans des régions secouées par des tensions ou des conflits. Il a été proposé d'encourager les États Membres à inclure, à titre volontaire, des

informations sur le personnel ou d'autres ressources militaires physiques à la rubrique « Observations » de leurs rapports.

Formulaire de déclaration simplifié

47. Certains experts ont examiné la possibilité d'ajouter au formulaire simplifié des colonnes sur les effectifs et les dépenses en matière de forces stratégiques.

Autre modèle

48. Le Groupe a débattu de l'importance de l'autre modèle, ayant à l'esprit que les formulaires du Rapport des Nations Unies différaient tellement de certains systèmes de comptabilité nationale qu'il n'était pas possible pour les États concernés d'y communiquer l'information.

Déclaration d'absence de dépenses militaires

49. Le Groupe a débattu de l'intérêt des déclarations d'absence de dépenses militaires et a estimé qu'elles étaient utiles. Il a été proposé de remplacer le libellé « qu'il ne possède ni forces armées ni forces militaires » par « qu'il ne possède pas de forces militaires ».

Déclaration d'un montant unique

50. Le Groupe a examiné le bien-fondé de la possibilité pour les États Membres de ne signaler que le montant total des dépenses militaires. Pour ce faire, le formulaire simplifié pourrait être adapté, un nouveau formulaire de déclaration pourrait être élaboré ou le formulaire de déclaration d'absence de dépenses militaires pourrait être modifié pour qu'on y signale le montant total des dépenses militaires, y compris s'il était nul.

Informations complémentaires

51. Le Groupe a examiné la possibilité de demander aux États Membres d'inclure une partie ou la totalité des informations suivantes : les dépenses militaires en pourcentage du produit intérieur brut (PIB); la part des dépenses militaires dans le total des dépenses publiques; les dépenses militaires par habitant; les dépenses militaires par membre du personnel militaire en activité. Il a été proposé qu'une partie ou la totalité de ces données soient fournies à titre volontaire au moyen d'une nouvelle page de garde normalisée pour tous les formulaires. Cependant, le Groupe a estimé qu'en demandant aux États Membres de fournir des données supplémentaires, telles que celles mentionnées ci-dessus, on risquait dans le même temps de compliquer la communication d'informations. Cela pourrait nuire à l'objectif du Rapport des Nations Unies, et même dissuader les États d'y participer. Une autre option pourrait être d'encourager les États Membres à communiquer ces données dans les notes explicatives.

E. Fourniture d'une assistance aux États Membres en vue de l'établissement de relevés de dépenses militaires

52. Le Groupe a constaté que le Bureau des affaires de désarmement avait aidé les États Membres qui en avaient fait la demande à établir des relevés de leurs dépenses militaires.

53. Le Groupe a noté qu'il importait que les États Membres renforcent leurs capacités de communication de l'information dans le cadre du Rapport des Nations Unies. À cet égard, les experts ont reconnu qu'il serait utile de fournir une

assistance aux États Membres qui le demandaient afin d'éliminer les obstacles techniques auxquels se heurtaient les pays qui n'avaient pas de mode de communication de données. Cette assistance et ce renforcement des capacités pourraient se présenter sous diverses formes (formation du personnel clef, formation en ligne et appui sur le terrain).

F. Amélioration de la base de données sur les dépenses militaires

54. Le Groupe a reconnu qu'il importait de maintenir la transparence des dépenses militaires afin de renforcer efficacement la confiance. Pour cela, les données fournies par les États Membres devaient être rapidement disponibles et aisément accessibles aux États Membres et au public.

55. Le Groupe a également estimé qu'il fallait continuer d'améliorer la base de données et la simplifier afin de faciliter la saisie de données actualisées et précises et de rendre plus accessibles et utiles les données communiquées.

56. Le Groupe s'est dit favorable à l'idée de donner la possibilité aux États Membres d'inclure dans la base de données des liens hypertextes vers les informations publiques relatives à leurs dépenses militaires, telles que les documents budgétaires de leur gouvernement. Cela renforcerait la transparence et rendrait la base de données plus utile et plus facile à utiliser.

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

57. Le Groupe a conclu que le maintien et la promotion de la transparence en matière militaire grâce à l'établissement par les États Membres de relevés de leurs dépenses militaires étaient le principal objectif du Rapport des Nations Unies depuis les années 90. La transparence en matière militaire est essentielle à l'instauration d'un climat de confiance entre les États Membres, aide à apaiser les tensions internationales et, ce faisant, contribue à la prévention des conflits. Le Groupe a souligné qu'il fallait impérativement que la déclaration des dépenses militaires continue de se faire sur une base volontaire afin d'inciter davantage d'États Membres à participer régulièrement au rapport.

58. Le Groupe a noté avec préoccupation que le nombre de rapports communiqués au cours des cinq dernières années n'avait cessé de baisser et a souligné qu'il était urgent d'inverser la tendance afin de progresser vers la réalisation de l'objectif de participation universelle et de renforcer l'efficacité du Rapport des Nations Unies en tant que mesure de confiance à l'échelle mondiale. Il a donc insisté sur le fait qu'il fallait parvenir à élargir la participation au Rapport des Nations Unies et encourager les États Membres à communiquer des données.

59. Le Groupe a noté le rôle important que pouvaient jouer les organisations régionales et sous-régionales dans l'élargissement de la participation au Rapport des Nations Unies. Il a invité ces dernières à encourager leurs membres à soumettre des informations dans le cadre du Rapport.

60. Le Groupe a conclu que les divers formulaires de déclaration devraient tous avoir la même valeur.

61. Notant en particulier que certains États Membres ne possédant pas de forces militaires et n'ayant pas de dépenses militaires n'avaient communiqué leur rapport qu'une seule fois, ou ne l'avaient pas fait systématiquement, le Groupe a réaffirmé

qu'il importait d'élargir la participation à l'instrument et a encouragé ces États Membres à présenter chaque année une déclaration d'absence de dépenses militaires.

62. Le Groupe a jugé qu'une définition commune des « dépenses militaires » dans le cadre du Rapport des Nations Unies permettrait aux États Membres de préciser clairement la nature de ces dépenses et aiderait à mieux comparer les données soumises par ces pays. Il a également estimé que toute explication ou information complémentaires donnerait davantage de valeur à ces données.

63. Le Groupe a également reconnu le rôle des points de contact dans la communication entre les États Membres et le Bureau des affaires de désarmement, ainsi que l'importance de fournir des informations sur ces points de contact, de préférence en même temps que les rapports.

64. Le Groupe a reconnu qu'il importait de fournir, à leur demande, une assistance technique aux États Membres qui n'avaient pas les moyens de communiquer des données. Ce renforcement des capacités pourrait prendre diverses formes, notamment la formation du personnel clef, la formation en ligne et l'appui sur le terrain. Le Groupe a invité les États Membres en mesure de le faire à appuyer volontairement ces activités, y compris aux niveaux régional et bilatéral.

65. Le Groupe a noté le rôle essentiel qu'avait joué le Bureau des affaires de désarmement en appuyant le fonctionnement du Rapport de manière à accroître la participation et à la rendre universelle.

B. Recommandations

66. À l'issue de discussions approfondies sur l'examen et le perfectionnement du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et sur l'amélioration de son fonctionnement, le Groupe d'experts a formulé les recommandations ci-après.

67. Aux fins de la présentation par les États Membres d'informations sur leurs dépenses militaires, le Groupe d'experts recommande de continuer de se référer à la définition commune de ces dépenses, à savoir : « tous les moyens financiers qu'un État consacre à l'entretien et aux missions de ses forces armées ». Les informations sur les dépenses militaires « correspondent aux dépenses effectives aux prix courants et en monnaie nationale ».

68. Les éléments constitutifs du Rapport des Nations Unies restent valables et devraient être conservés. Le Groupe d'experts recommande la création d'un formulaire destiné à la seule communication du montant total des dépenses militaires, appelé « formulaire de déclaration d'un montant unique » (dont l'ébauche figure à l'annexe II du présent rapport).

69. Le Groupe d'experts recommande également que :

a) Les États Membres participent à l'élaboration du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires sur une base annuelle en vue d'étendre l'utilisation de cet instrument, ce qui pourrait contribuer à accroître la transparence en matière militaire et la confiance entre les États Membres;

b) Les États Membres qui ne disposent pas de forces militaires se voient rappeler l'importance de contribuer au Rapport et au renforcement de la confiance en soumettant chaque année une déclaration d'absence de dépenses militaires;

c) Les États Membres se voient rappeler de se manifester avant la date limite du 30 avril fixée chaque année, afin de s'assurer que les données et les

informations soumises au titre du Rapport sont diffusées à temps et, à cet égard, qu'ils utilisent, selon qu'il convient, le formulaire de déclaration normalisé ou sa version simplifiée, leur propre formulaire de déclaration, le formulaire de déclaration d'un montant unique ou encore le formulaire de déclaration d'absence de dépenses militaires;

d) Les États Membres soient encouragés à compléter leurs rapports par des remarques explicatives, selon le cas, sur les données présentées, de manière à apporter des précisions ou des éclaircissements sur les chiffres consignés dans les formulaires de déclaration, tels que le montant total des dépenses militaires en pourcentage du PIB, les dépenses militaires par habitant et par soldat, les changements majeurs et les situations particulières survenus, et toute autre information supplémentaire reflétant leur politique de défense, ainsi que leurs stratégies et doctrines militaires, et qu'ils soient invités à inclure, selon qu'il convient, des chiffres sur le personnel et le matériel dans les remarques explicatives;

e) Les États Membres soient invités à fournir des informations sur leurs points de contact nationaux pour les questions liées au Rapport des Nations Unies, de préférence dans leur rapport annuel, étant entendu que ces informations seront détenues et mises à jour par le Bureau des affaires de désarmement et fournies aux gouvernements seulement;

f) Les États Membres, en particulier les États qui n'ont pas communiqué leurs dépenses, soient encouragés à participer à l'enquête figurant à l'annexe I du présent rapport afin d'aider à déterminer avec davantage de précision les causes de la baisse de participation;

g) Les États Membres envisagent également, en sus du soutien et de l'aide à apporter au Bureau des affaires de désarmement dans l'application des recommandations qui lui sont adressées, de prêter, sur demande, un concours direct aux autres États Membres au titre de leurs activités liées au Rapport des Nations Unies.

70. Le Groupe d'experts recommande que le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat mène les activités suivantes :

a) Approcher les points de contact nationaux pour les encourager à présenter des rapports nationaux. Outre les demandes formulées dans la note verbale adressée chaque année aux États Membres pour les inviter à présenter des rapports, le Bureau devrait envoyer des demandes distinctes pour la communication des informations sur les points de contact nationaux;

b) Continuer à mieux faire connaître le Rapport des Nations Unies et à souligner l'importance d'y participer chaque année; à cet égard, les centres régionaux du Bureau devraient être utilisés dans toute la mesure possible et s'employer davantage à encourager les États Membres à communiquer des relevés de leurs dépenses militaires au Secrétaire général;

c) Mettre à niveau sa base de données électronique pour régler les problèmes et garantir son amélioration et son bon fonctionnement, ainsi que la diffusion, avec rigueur et en temps voulu, des rapports présentés par les États Membres; jusqu'à ce que la base de données soit mise à niveau, les États Membres qui n'y saisissent pas directement leurs données devraient scanner leurs rapports afin qu'ils soient publiés sur le site Web du Bureau;

d) Envoyer une note verbale, accompagnée de formulaires de déclaration et de notes explicatives, aux États Membres au début de chaque année, suivie de rappels, notamment par voie électronique, adressés aux points de contact nationaux

et aux Missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation à New York, le cas échéant;

e) Sous réserve de la disponibilité de ressources financières suffisantes et avec le concours des États Membres intéressés, recommencer à organiser des ateliers et des séminaires régionaux, actualiser la brochure d'information sur le Rapport des Nations Unies et mettre au point un programme de formation en ligne accompagné d'instructions et de directives sur les modalités d'élaboration des rapports, en vue de leur diffusion auprès des États Membres et de leur affichage sur le site Web du Bureau;

f) Présenter à l'Assemblée générale le rapport global annuel du Secrétaire général contenant des données et des informations sur les dépenses militaires présentées par les États Membres.

71. Le Groupe a pris note des incidences financières de certaines de ses recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Il a reconnu que la mise en œuvre de ces propositions dépendrait des fonds disponibles dans les limites des ressources existantes du Bureau des affaires de désarmement, ou des contributions volontaires.

72. En ce qui concerne la mise en place d'un examen périodique, le Groupe d'experts recommande qu'une procédure d'examen soit envisagée pour faire en sorte que le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires ne perde rien de sa pertinence et de sa fonctionnalité. Tenant compte des résultats de l'enquête, l'Assemblée générale devrait se prononcer sur la date du prochain examen et l'utilité de mettre en place une procédure.

Annexe I

Questionnaire sur la participation au Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires

Comme indiqué dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, auquel ce questionnaire est annexé, depuis sa création en 1980, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont communiqué chaque année leurs dépenses militaires dans le cadre du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Toutefois, depuis 2012, le nombre d'États qui communiquent ces informations est tombé à 24 %.

Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires est chargé par l'Assemblée générale de proposer des recommandations, en particulier sur les moyens de renforcer et d'élargir la participation à l'élaboration du Rapport des Nations Unies.

Afin de mieux comprendre la tendance à la baisse de la participation et le faible taux de déclaration des dépenses, le Groupe d'experts gouvernementaux a commencé à diffuser l'enquête ci-dessous auprès des États Membres en vue de :

- a) Recenser les priorités des États Membres en ce qui concerne la transparence des dépenses militaires;
- b) Déterminer les causes de l'absence de déclaration;
- c) Trouver les moyens de promouvoir la communication d'informations dans le cadre du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, notamment en le faisant mieux connaître;
- d) Identifier les moyens d'améliorer le fonctionnement du Rapport.

Le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat rassemblera les réponses dans un rapport, qui aura pour objet d'étayer de contributions empiriques l'évaluation continue du fonctionnement du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Ce rapport sera joint en annexe au rapport du Secrétaire général qui sera soumis pour examen à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Le caractère confidentiel des informations obtenues au moyen du questionnaire sera respecté et le Bureau des affaires de désarmement n'utilisera les données recueillies qu'à des fins de recherche. En outre, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse à ce questionnaire.

La participation au questionnaire est de la plus haute importance pour l'élaboration d'un rapport fiable sur le fonctionnement et l'amélioration du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Merci de votre collaboration.

Questions

1. Votre pays communique-t-il des informations dans le cadre du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires? Oui/Non
2. Votre pays informe-t-il des organisations régionales ou sous-régionales de ses dépenses militaires? Oui/Non

3. Comment évalueriez-vous le niveau d'attention politique et d'appui prêtés dans votre pays à la déclaration des dépenses militaires?

1	2	3	4	5
Très insuffisant	Faible	Plutôt suffisant	Suffisant	Élevé

4. Quels sont les moyens privilégiés par votre pays pour suivre l'évolution des dépenses militaires au niveau international?

5. Si votre pays ne fait pas de déclaration, quelles en sont les raisons ? Plusieurs réponses sont possibles.

- La présentation du rapport est facultative.
- La lassitude suscitée par l'établissement de rapports.
- Il est difficile de déterminer quelle(s) institution(s) gouvernementale(s) de votre pays devrai(en)t préparer les informations.
- Il est difficile d'adapter les systèmes de comptabilité nationale au modèle de déclaration de l'ONU.
- Le rapport ne semble pas présenter de valeur ajoutée.
- La publication de données sur les dépenses militaires suscite des préoccupations liées à la sécurité.
- Des raisons techniques.
- Autre (veuillez préciser) : _____

6. Que propose votre pays pour améliorer le fonctionnement du Rapport?

Annexe II

Formulaire de déclaration d'un montant unique et total des dépenses militaires

Conformément aux dispositions de la résolution _____ de l'Assemblée générale, le Gouvernement d'_____ informe l'Organisation des Nations Unies que le montant total de ses dépenses militaires durant l'exercice budgétaire _____ s'est établi à _____.

Monnaie nationale et unité de mesure : _____

Point de contact national (à l'usage exclusif des gouvernements) :

Organisation

Division/Section

Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____
